

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 30 mars 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3879-2014, phase 3 - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 / BUDGET DE PARTICIPATION DU ROÉÉ**  
n/d : 1001-084

---

Chère consœur,

Le ROÉÉ confirme sa participation à titre d'intervenant (accordé dans la décision D-2014-136) pour la phase 3 du dossier R-3879-2014. Par conséquent et conformément à la décision D-2015-029, nous joignons à la présente correspondance le budget de participation du ROÉÉ.

La preuve de Gaz Métro relative au dossier tarifaire 2016, y compris au chapitre du PGEÉ n'est dû que pour le 29 mai 2015. Le ROÉÉ réserve le droit de revoir son budget en fonction de cette preuve à venir.

Toutefois, sur la base de notre expérience, le ROÉÉ peut d'ores et déjà indiquer à la Régie qu'il entend questionner Gaz Métro sur plusieurs aspects de l'efficacité énergétique et centrer sa preuve et sa participation aux audiences notamment sur les sujets suivants:

- La prise en compte des investissements requis de façon prospective pour pallier les problèmes de saturation du réseau de distribution dans le calcul des coûts évités, et la possibilité de régionaliser l'évaluation des coûts évités en fonction des niveaux de saturation observés;
- L'ampleur du potentiel commercialement réalisable d'économie d'énergie en fonction des limites d'intervention du Distributeur;
- L'évaluation des économies d'énergie et le possible double comptage suite aux études de faisabilité et à l'aide à l'implantation;
- Le suivi du Distributeur quant à l'évaluation du programme PE 124 Fenêtres Energy Star;
- La bonification de rendement liée à l'efficacité énergétique;

- La problématique des chaudières à condensation installées dans de vieux bâtiments dont le faible niveau d'isolation des murs permet difficilement un fonctionnement à l'intérieur des plages de températures permettant d'obtenir une condensation;
- L'intégration des changements apportés au programme PE 234 Préchauffage solaire de l'air depuis la levée du programme; et
- Le coût moyen du mètre cube économisé.

Le ROÉÉ entend aussi étudier la preuve de Gaz Métro sur le CASEP, la vaporisation additionnelle à l'usine LSR ainsi que tous les enjeux relatifs à la tarification interruptible (migration des clients, volets A et B, tarif super interruptible) et en fonction de cette preuve, faire porter sa participation sur ces sujets.

De manière plus générale, et toujours en fonction de son intérêt le ROÉÉ entend participer pleinement au dossier, et ce notamment en ce qui concerne les questions de régulation et juridiques qui surviendront.

Enfin, selon son habitude le ROÉÉ évitera le dédoublement et cherchera à collaborer avec les autres intervenants dans le traitement des sujets de l'audience.

Au chapitre de la justification requise à la quatrième page de son budget de participation, le budget du ROÉÉ est conçu en fonction des heures travaillées lors des causes tarifaires passées. Notre budget cherche à refléter le plus adéquatement possible le travail nécessaire à la réalisation d'une intervention pertinente afin de permettre la représentation adéquate des intérêts du ROÉÉ.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

p.j.  
cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse  
Gaz Métro dossiers réglementaires  
ROÉÉ Coordination  
Bertrand Schepper  
Jean-Pierre Finet